

UTILISATEUR PROFESSIONNEL ET DISTRIBUTION DE CERTAINS TYPES DE PRODUITS BIOCIDES DESTINÉS EXCLUSIVEMENT AUX PROFESSIONNELS
FORMATION 1 JOUR

PRÉSENTATION | Depuis le 9 octobre 2013, l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides est lié à la détention d'un certificat afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits et de responsabiliser les entreprises concernées sur les enjeux de santé humaine et environnementaux.

OBJECTIFS	<p>À l'issue de la session, les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire lié aux produits biocides et à leurs utilisations ; • Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides dans le but de préserver les êtres humains ; • Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides dans le but de préserver l'environnement ; • Être capable de mettre en place un plan stratégique pour maîtriser les risques et réduire l'utilisation des produits biocides ; • Être capable de gérer les déchets dans l'entreprise et sur le site d'intervention.
PRÉ-REQUIS	<p>Professionnels exerçant une activité en lien avec l'utilisation et / ou la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels.</p>
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisateurs professionnels, distributeurs et acquéreurs de produits biocides appartenant aux types de produits 8, 14, 15, 18, 20 et ceux définis au I de l'article 13 de la loi du 16 juillet 2013 ; • Candidats titulaires d'un certificat individuel en cours de validité ou d'une attestation de formation datant de moins de cinq ans en vue de l'obtention du certificat individuel dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en travaux et services » ou « opérateur en travaux et services » ; ○ « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « distribution de produits professionnels » ; ○ « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « applicateur »

	<p>ou « applicateur opérationnel » en collectivités territoriales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La constitution de groupes les plus homogènes possible sera privilégiée afin d'adapter l'organisation des thèmes en fonction de l'attente des stagiaires.
PROGRAMME	<p>Jour 1 8h45 – 9h00 : Accueil</p> <p>Jour 1 9h00 – 9h15 : Introduction de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au certificat individuel ; • Présentation des objectifs et des enjeux de la journée de formation ; • Tour de table pour connaître les attentes des stagiaires. <p>Jour 1 9h15 – 10h30 : Connaître le cadre réglementaire français lié aux produits biocides et à leurs utilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des produits biocides ; • Cadre réglementaire français et européen ; • Produits autorisés et produits illégaux. Autorisation de mise sur le marché ; • Utilisation des produits ; • Réglementation du transport et du stockage. <p>Jour 1 10h45 - 12h30 : Présenter les risques spécifiques pour la santé et l'environnement des principales substances actives et des produits rodenticides, désinfectants et insecticides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier la dangerosité des produits pour les êtres humains ; • Reconnaître les situations d'exposition aux dangers ; • Distinguer les grands principes de mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains (<i>applicateurs et usagers</i>) ; • Connaître la conduite à tenir en cas d'intoxications aiguës ou d'accident ; • Identifier la dangerosité des produits pour l'environnement ; • Reconnaître les situations d'exposition aux dangers ; • Distinguer les grands principes de mesures préventives pour réduire les risques. <p>Jour 1 14h00 – 16h15 : Être capable de mettre en place des stratégies visant à limiter l'utilisation des produits rodenticides, désinfectants et insecticides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes et produits alternatifs ; • Techniques alternatives (<i>lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.</i>) ; • Evaluation comparative de l'utilisation des produits ; • Evaluation de la nécessité d'intervenir ; • Raisonnement des interventions ; • Evaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives.

	<p>Jour 1 16h30 – 17h00 : Être capable de mettre en place une gestion des déchets dans l'entreprise et sur le site d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des effluents ; • Gestion des déchets organiques. <p>Jour 1 17h00 – 17h30 Bilan, évaluation de la formation</p>
INTERVENANT	Formateur spécialisé en produits biocides, santé et environnement
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Remue-méninges, échanges, mutualisation, et apports théoriques • Animation et présentation du contenu sur supports PowerPoint et documents de synthèse. • Développement pédagogique à partir de cas concrets pour évoquer des situations rencontrées par les participants dans le cadre de leurs activités habituelles. • Clôture après évaluation et mesure de la satisfaction en fin de formation.
VALIDATION	Attestation de formation
RESPONSABLE DE STAGE	Alain PANOT
DURÉE	1 jour (7 heures)
LIEU & DATE	À déterminer
COÛTS ET MODALITÉS	Pour connaître toutes les conditions d'accessibilité (y compris pour les personnes en situation de handicap), les délais d'accès et le prix de chacune de nos formations : nous contacter.